

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

Arrêté du 19 4 MAI 2019

portant composition de la section spécialisée « Action sociale » du comité technique ministériel

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 27 juin 2011 portant institution des comités techniques au ministère chargé de l'agriculture ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats du 13 décembre 2018 pour le renouvellement du comité technique ministériel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation ;

Vu le règlement intérieur du comité technique ministériel dans sa version approuvée en séance du comité technique ministériel le 20 mars 2019, notamment son article 23 ;

Vu les désignations des organisations syndicales habilitées ;

Arrête

Article 1^{er}

Les représentants de l'administration siégeant au sein de la section spécialisée « Action sociale » du comité technique ministériel sont :

- le chef du service des ressources humaines ou son représentant, président ;
- le chef du bureau de l'action sanitaire et sociale ou son représentant.

Article 2

Les représentants du personnel siégeant au sein de la section spécialisée « Action sociale » du comité technique ministériel sont désignés pour quatre ans à compter du 6 décembre 2018. La composition est arrêtée comme suit :

Organisation syndicale	Représentants	
	Titulaires	Suppléants
Alliance du Trèfle	1. Mme Valérie CLEMENT	1. M. Franck CAYSSIALS
CFDT	2. M. Didier LOCICERO	2. Mme Emmanuella SCETBUN
CGT - Sud	3. Mme Fabienne VASSEUR	3. M. Pascal MERY
FO	4. Mme Rose-Marie MERCIER	4. Mme Anne BOISTEAUX
	5. M. Philippe CHAPELON	5. Mme Muriel SIMONEAU
FSU	6. Mme Patricia EBERSVEILER	6. Mme Sylvie DEBORD
	7. Mme Cathy CABANES	7. M. Franck DUPRE

	8. Mme Françoise DAUVIER	8. Mme Fatima BOUHADDI
UNSA	9. Mme Martine FONTAN	9. Mme Magali BORRE
	10. M. Erwann COPPERE	10. Mme Elisabeth DONNAY

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le 14 MAI 2019

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Pour le ministre et par délégation :

Le chef du service des ressources humaines

J.-P. FAYOLLE

